

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication : 20/05/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-5-1

Séance du vendredi 13 mai 2016

BRUNSTATT - TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

ABSENTE : Mme KLINKERT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ DECIDE la résiliation anticipée amiable du bail emphytéotique du 17 octobre 2003 au profit de la Ville de BRUNSTATT, sans versement d'indemnité d'aucune sorte ;

- ❖ AUTORISE la signature de l'acte portant résiliation de ce bail, sans contrepartie financière, selon projet joint en annexe ;
- ❖ DECIDE l'établissement d'une convention de financement et de mise à disposition entre le Département et le SIVU du collège de BRUNSTATT, précisant les modalités d'occupation du site à l'issue des travaux et fixant la participation aux travaux initiaux à verser par le SIVU à la somme de 84 900 € ;
- ❖ AUTORISE la signature de cette convention de financement et de mise à disposition entre le Département et le SIVU du collège de BRUNSTATT, selon projet joint en annexe, après résiliation effective du bail emphytéotique précité ;
- ❖ PRECISE que la participation aux travaux initiaux à verser par le SIVU sous forme de subvention sera recouvrée au programme B112, chapitre 13, fonction 221, nature 1314, code programme 17012 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Mme Groff ne participe pas au vote en tant que Présidente du SIVU